Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260302-2026_016_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026

PRESENTS :
BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : LEVY-ROBERT Christelle

Délibération n°2026-016
Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

ACTION EDUCATIVE
MODIFICATION DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE DE LA POTERIE-TREGOMAR

Par délibération 2024-019 du 25 mars 2024, le Conseil municipal a sollicité auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale une dérogation afin de poursuivre l'organisation des enseignements sur 4 journées. Les horaires des huit écoles publiques ont ainsi été adoptés, pour 3 années scolaires, à compter de septembre 2024.

En raison des travaux réalisés à l'école de La Poterie-Trégomar, la restauration scolaire des élèves de La Poterie sera organisée à la salle des fêtes de Trégomar, en 2026-2027. Aussi, les trajets en car sur la pause méridienne et l'attention au bien-être des maternelles nécessitent d'ajuster les horaires d'enseignement.

Il est proposé d'inverser les horaires d'enseignement entre La Poterie et Trégomar pour l'année scolaire 2026-2027, pendant la période durant laquelle la restauration scolaire est organisée à Trégomar. Le car du matin et du soir inversera également son circuit pour respecter ces horaires.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260302-2026_016_DELIB-DE

Organisation du temps scolaire Année scolaire (2026/2027)				
Écoles	**Jours**	**Horaires**		
		Enseignement	**Restauration**	**Accueil périscolaire**
La Poterie-Trégomar Site Trégomar	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h40-11h40	11h40-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h30		16h30-18h45
La Poterie-Trégomar Site La Poterie	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h30	11h30-13h20	7h30-8h20
		13h20-16h20		16h20-18h45

Le conseil d'école de La Poterie-Trégomar a émis un avis favorable lors de sa réunion du 5 février dernier.
Les horaires des autres écoles publiques restent inchangés.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE les horaires de l'école de La Poterie-Trégomar tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2026-2027, tant que la restauration scolaire est accueillie à Trégomar,
- MAINTIENT les horaires des autres écoles publiques,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 06 MARS 2026
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor